



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 24 septembre 2019

L'Union sociale pour l'habitat, les Caisses d'assurance retraite et la Banque des territoires ont remis les prix du Concours « Hlm, partenaires des âgés »

L'Union sociale pour l'habitat, les Caisses d'assurance retraite, la Direction générale de la cohésion sociale et la Banque des territoires du groupe Caisse des dépôts ont primé 4 lauréats à l'occasion de la 4^{ème} édition du concours « Hlm, partenaires des âgés ». La remise des trophées s'est déroulée le mardi 24 septembre 2019, lors du 80^{ème} Congrès Hlm de Paris.

Ces prix récompensent les bailleurs sociaux qui se sont distingués par des actions et des réalisations remarquables en faveur des âgés, dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement, du maintien à domicile, du développement des nouvelles technologies et de la lutte contre l'isolement.

Les lauréats sont pour chaque catégorie :

1. Catégorie Apporter une réponse aux besoins liés au vieillissement : favoriser le maintien au domicile en développant une offre de services et/ou d'habitat adapté

- Lyon Métropole Habitat pour son opération « **Le Quatuor** », **habitat groupé ciblé séniors**

Résidence de 69 logements dont 63 en « solution basse » et 6 très adaptés (PMR), avec espaces et parties communes aménagées + 1 projet social global avec offre de services.

Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros la meilleure réalisation d'habitats adaptés qui prend en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement.

2. Catégorie Innover pour accompagner le vieillissement : initiatives en faveur du numérique, de la domotique et de l'habitat connecté

- Présence Habitat (Groupe Batigère) pour son dispositif « **Zac** » **by Vivoka, un majordome hologramme pour un habitat connecté**

Mise en place d'un outil domotique à commande vocale et holographique pour une commande globale de la connectique et domotique au sein du logement séniors.

Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros les actions / outils développés par les candidats dans les différents domaines du numérique pour répondre aux besoins liés au vieillissement de leurs locataires.

3. Catégorie Repérer les fragilités et lutter contre l'isolement social des locataires âgés

- NEOLIA pour son dispositif **de prévention des situations d'isolement et maintien à domicile, dispositif ECLAT (CNAV) –engagement commun pour le logement et l'autonomie sur le territoire**

Mise en place d'un diagnostic de repérage et d'appui pour prévenir les situations à glissement vers l'isolement et la rupture de lien social, et pour apporter les accompagnements nécessaires. (6 départements), après la phase test en 2018. Le dispositif a été déployé en partenariat avec SOLIHA sur 410 seniors de + 65 ans.

Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros les actions visant à renforcer le lien social et à repérer les locataires âgés fragilisés.

4. Un prix « Coup de Cœur » est également prévu et son champ est laissé à la discrétion des membres du Jury parmi les projets candidats au titre des trois catégories précédentes

Cette année il a été sélectionné dans la catégorie « habitat adapté » pour récompenser OPHIS pour son opération

- **Concept « LES LODGES® », logements des générations séniors - OPHIS**

Résidence de 22 logements inclusifs (agrées Loi ASV), adaptés / accessibles, avec équipements & logistique pour développer le projet social en cours de définition.

Ce projet est fondé sur un réseau de solidarité, avec bouquet de services et dispositif de suivi-animation partenarial.

Le jury, composé de 13 personnes qualifiées désignées par les partenaires du prix, était présidé par Luc Broussy, ancien conseiller en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie auprès de François Hollande, président de la filière nationale de la Silver Economie.

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, Marianne Laurent, directrice des prêts et de l'habitat de la Caisse des dépôts, Stella Delouis présidente de la Commission d'action sanitaire et sociale de la CNAV, et Gérard Rivière président du CA de la CNAV, et Luc Broussy, président du jury, ont souligné la grande qualité des 38 projets candidats à cette 4^{ème} édition.

Pour en savoir plus : <http://www.hlm-partenairesages.fr/>

Contacts presse

Union sociale pour l'habitat :

Direction de la communication

Joachim Soëtaud : 01 40 75 79 42, joachim.soetaud@union-habitat.org

Alice Grapinet : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66, alice.grapinet@union-habitat.org

CNAV :

Direction de la communication

Lore-Lynn Bonardi : 01 55 45 66 31, Lore-lyne.bonardi@cnav.fr

Caisse des Dépôts :

Julie Druguet : 01 58 50 71 57, julie.druguet@caissedesdepots.fr

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 694 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

Fin 2018, les organismes Hlm ont commercialisé 98 000 logements, et en ont vendu 16 500 aux accédants et locataires en secteur groupé ou diffus. Ils détiennent et gèrent 4,5 millions de logements locatifs et 0,3 millions de logements-foyers, et logent environ 10 millions de personnes. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

L'Assurance retraite, la MSA et la Sécurité Sociale des Indépendants s'engagent dans le cadre de leur convention « la Retraite pour le bien-être » à développer les résidences autonomes adaptées au vieillissement, notamment en participant au financement de leur construction, de leur rénovation et de leur équipement. Les aides des trois régimes de retraite dépendent de la nature des travaux et se présentent sous la forme de subventions ou de prêts sans intérêt. En 2016 et 2017, 262 projets ont été soutenus par l'Assurance retraite et plus de 158 millions d'euros de prêts à taux zéro ont été accordés pour financer les lieux de vie collectifs.

L'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS, CSS) gère la retraite du régime général.

La MSA est l'organisme de protection sociale obligatoire du secteur agricole.

Pour en savoir plus : www.pourbienvieillir.fr

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) est une direction d'administration centrale, qui coordonne et met en cohérence, dans une approche préventive et intégrée, sept politiques publiques thématiques :

- Prévention et lutte contre les exclusions et la pauvreté, inclusion sociale et insertion des personnes en situation de précarité ;
- Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ;
- Autonomie des personnes handicapées ;
- Autonomie des personnes âgées ;
- Politique familiale et protection de l'enfance et des personnes vulnérables ;
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes.

Et deux axes de travail transversaux :

- Financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Définition du cadre d'intervention des professionnels du travail social et de l'intervention.

www.social.gouv.fr